

Mise en ligne : 5 septembre 2016.
Dernière modification : 13 décembre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTABLISSEMENTS ALPHONSE LECOMTE



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

ÉTABLISSEMENTS A. LECOMTE

Cie intercoloniale africaine

Société anonyme au capital de 25 MF

divisé en 250.000 actions de 100 fr.

Siège social à Dakar (Sénégal)

Statuts déposés en l'étude de M^e Gay à Dakar, le 15 novembre 1927.

Action de 100 francs au porteur

Un administrateur :

Par délégation du conseil d'administration :

S.A., 1927 :

Épisode précédent : Cie africaine de commerce (anciens Établ. A. Lecomte), 12, rue Caumartin, PARIS (9^e). Société an., f. le 16 juillet 1920 Capital : 15 millions de fr. en 60.000 act. de 250 fr. dont 4.000 d'apport. Absorbée en 1927 par les Comptoirs

africains

TOGO
LA VIE ECONOMIQUE
Entrepôt fictif
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1928)

Le bénéfice de l'entrepôt fictif a été accordé aux Établissements A. Lecomte et à la maison African and Eastern Trading Corporation.

Établissements Lecomte
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1929)

On annonce pour la semaine prochaine l'introduction au marché en banque de l'action Établissements Lecomte, importante société coloniale qui se livre surtout au commerce d'importation en Afrique Occidentale.

Soudan français
Douanes
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1929)

Ont été nommés experts locaux en matière de douane pour 1929 :

Kayes
MM. ... Tafani, agent des Établissements Lecomte A. et Cie...

Établissements Lecomte
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

L'action des Établissements Lecomte, pour laquelle on prévoit la répartition d'un dividende de 5 francs net, se traite à 97 fr. 50.

TOGO
LA VIE ÉCONOMIQUE
Répartition du contingent des alcools
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1931)

Le contingent des alcools visés à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 1920 précité est fixé pour l'année 1931 à 7.000 lit.

La répartition de ce contingent est fixée comme suit : Compagnie française de l'Afrique Occidentale [CFAO], 775 litres ; Compagnie générale des comptoirs africains [CGCA], 775 litres ; Établissements Lecomte, 775 litres...

Une grosse liquidation judiciaire coloniale
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1931)

Les Établissements A. Lecomte (Compagnie intercoloniale africaine), société anonyme au capital de 23 millions de francs, 42, rue de Clichy, ont été mis en liquidation judiciaire. Il y a longtemps que cette mesure était attendue.

Cette société possède des comptoirs au Sénégal, au Soudan, dans la Haute-Volta, au Togo et au Dahomey.

La composition de son conseil d'administration est la suivante :

MM. Robert Touron, président ; Alphonse Lecomte, Maurice Mairesse, administrateurs délégués ; Aristide Moinard, administrateur-directeur adjoint ; Joseph Chamussy, Antonius Fouilland, docteur Jourdain, Victor Mairesse, Albert Nègre, Henri Baccot.

RADIATIONS
(*Le Journal des finances*, 3 avril 1931)

Depuis le 1^{er} avril 1931, les valeurs suivantes ont cessé de figurer à la cote : Actions « A » Lecomte (Établissements A.).

DAKAR et DÉPENDANCES
LA VIE ADMINISTRATIVE
Répartition individuelle du contingent d'alcools dénaturés admis à l'importation en
1931 sur le territoire de la circonscription
(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1931)

La répartition individuelle du contingent des alcools dénaturés, impropres à la consommation de bouche, admis à l'importation pour 1931, sur le territoire de la circonscription de Dakar, est ainsi fixée :

Huilerie Turbé, 100 litres ; Léon Brun, 250 ; A. Oldani et Cie, 250 ; S. C. O. A., 300 ; L. Delorme, 400 ; P. Soucaïl et Cie, 400 ; J.-A. Delmas et Cie, 400 ; [Établissements Lecomte et Cie](#), 700 ; Gauthier et Vallet, 800 ; Maurel Frères, 1.000 ; Établissements Vézia, 1.000 ; Mlle Bargues, 1.400 ; Lacoste et Cie, 1.500 ; Le Commerce Africain, 1.500 ; Maurel et Prom, 2.600 ; Établissements Peyrissac et Cie, 2.000 ; Société parisienne des comptoirs africains, 2.000 ; C. F. A. O., 2.000 ; W. Tonnaud, 3.000 ; L. Teisseire et Cie, 4.000 ; France-Sénégal, 5.000 ; Coopérative militaire, 10.000 litres.

Sauf autorisation spéciale de l'administrateur de la circonscription de Dakar et dépendances, ces quantités seront importées par quart trimestriellement.

Faillite
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

Les Établissements Lecomte, rayés de la cote en banque depuis quelques mois, viennent d'être déclarés en faillite pour l'inexécution du concordat qui leur avait été accordé en septembre 1931.

Les effets de la crise au Dahomey
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1934)

LA MORT...

Voici la liste des firmes européennes qui, durant les six dernières années, ont cessé leurs opérations par suite de faillites, liquidations judiciaires et amiables, ou qui ont simplement fermé leurs comptoirs :

Maisons de commerce :

.....
Établissements A. Lecomte (qui avait repris l'Omnium commercial africain et la Maison A. Nègre.)

REPARTITIONS DE LIQUIDATION
(*Le Journal des finances*, 22 novembre 1935)

ÉTABLISSEMENTS A. LECOMTE (Compagnie intercoloniale africaine). — Première répartition : 1,50. M. Rempler, syndic, 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
